



SYNTHÈSE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Nom de l'association :

Objet de la demande :

Montant de la demande :

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION Communauté de Communes du Triangle Vert

Ce dossier expose l'ensemble des éléments nécessaires au dépôt d'une demande de subvention de la part de la Communauté de Communes du Triangle Vert

INFORMATIONS PRATIQUES.....	2
IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION	4
OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION	5
ATTESTATION SUR L'HONNEUR.....	6

DOSSIER COMPLET A TRANSMETTRE **AVANT LE 15 FÉVRIER DE CHAQUE ANNÉE**

- par mail : contact@cctv70.fr
- par courrier postal :
Communauté de Communes du Triangle Vert 27 Grande Rue 70240 SAULX

Les dossiers incomplets ou déposés après la date limite ne pourront pas être examinés.

INFORMATIONS PRATIQUES

La Communauté de Communes du Triangle Vert a la volonté d'accompagner les associations de son territoire en les aidant à réaliser leurs projets en les soutenant financièrement pour leurs actions.

La CCTV soutient en priorité les initiatives locales qui permettent la valorisation et l'animation du territoire, la valorisation de l'image communautaire ou les projets générant des retombées économiques et touristiques.

L'association s'engage à justifier des dépenses faisant usage de la subvention et tiendra sa comptabilité à disposition de la CCTV.

Les thématiques subventionnées prioritairement sont :

- les activités sportives,
- les projets culturels, et
- les projets en lien avec le patrimoine et le tourisme.

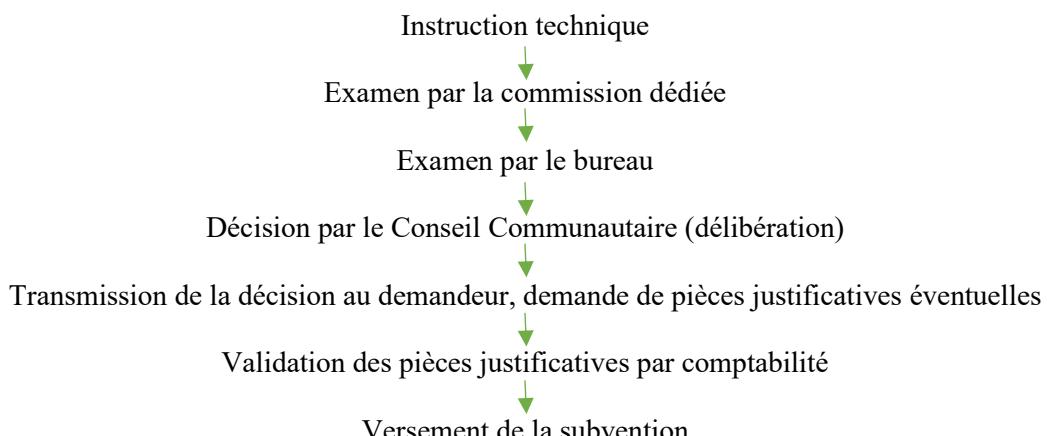
Pour prétendre à un soutien financier de la part de la CCTV, la demande doit remplir les conditions suivantes :

- dépôt dans les délais d'un dossier complet (incluant toutes les pièces demandées),
- organiser une manifestation ou un évènement spécifique du domaine culturel (festivals, concerts, expositions, spectacles, ...),
- localisation : le siège de l'association et/ou la localisation de l'évènement, doivent se situer sur le territoire de la CCTV,
- le projet doit présenter un intérêt communautaire.

Certaines demandes sont automatiquement rejetées :

- sorties et voyages scolaires,
- fêtes d'écoles,
- fonctionnement des bibliothèques et ludothèques,
- fêtes communales,
- fonctionnement des associations,
- toute manifestation ne se déroulant pas sur le territoire,
- intérêt communal.

Une fois le dossier de la demande réputé complet et dans les délais, voici le déroulé d'instruction de la demande :



PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

- ✓ la demande dûment complétée et signée ;
- ✓ le budget de l'évènement ;
- ✓ le bilan de l'évènement antérieur (si renouvellement de l'action) ;
- ✓ pour les associations sportives : justificatif du nombre de licenciés (déclaration aux fédérations) et pour les associations comprenant un école fédérale (justificatif)
- ✓ les comptes annuels + solde compte bancaire
- ✓ RIB

MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

Indiquer le nombre de personnes participant à l'activité de l'association, tant de manière bénévole que salariée/indemnisée. S'agissant de personnes salariées, indiquer le nombre de CDD/CDI, d'une part, et le temps de travail, d'autre part.

Bénévoles :	
Salariés en CDI : <i>précisez temps de travail</i>	
Salariés en CDD : <i>précisez temps de travail</i>	
Pour les associations sportives : Licenciés adultes	
Licenciés – de 18 ans	
Ecole fédérale	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Nom de l'association :

Siège de l'association :

SIRET **Obligatoire pour obtenir une subvention publique – Article R 123-220 du Code du Commerce (*) :**

.....

Adresse :

Code postal : Commune :

Date de création :.....

Date de publication au Journal Officiel :

Objet de l'association :.....

.....

Téléphone : Courriel :

Responsable légal / Président(e) :

L'association dispose-t-elle d'un agrément administratif ?

Non

oui, en ce cas vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément	Attribué par	En date du

L'association a-t-elle disposé en N-1 d'une subvention accordée par la Communauté de Communes du Triangle Vert ? Si oui, merci d'indiquer le montant obtenu.

non

oui ↳ montant obtenu :

COMPOSITION DU BUREAU

	Président(e)	Vice-Président(e)
Nom :		
Prénom :		
Adresse :		
Code postal :		
Ville :		
Téléphone :		
E-mail :		

(*) Comment faire une demande de numéro SIRET cliquer sur ce lien ;

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/faq/comment-demander-un-n-siren-ou-siret/#:~:text=Vous%20pouvez%20faire%20la%20demande,URSSAF%20pour%20employer%20du%20personnel.>

OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Intitulé :

Date :

Description de l'action/évènement faisant l'objet de la demande de subvention :

.....
.....
.....
.....

Retombées touristiques, économiques ou autres sur le Territoire :

.....
.....
.....

Publics ciblés :

.....
.....
.....

Nombre participants attendus :

Montant de subvention espérée :

Partenariat avec la Communauté de Communes (stand, affiches, interventions, ...) et/ou promotion envisagée :

.....
.....
.....

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET (ou à joindre en annexe)

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Total (a)			Total (b)

Fait à, le

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),, représentant(e) légal(e) dûment habilité(e) en ma qualité de, de l'association

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que les cotisations et paiements y afférant,
- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financiers publics,
- demande une subvention de €,
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de l'association : **joindre un RIB**

Fait à, le

Signature :

Attention :

Vous demandez une subvention d'un organisme public, toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous déposez votre dossier.